



# BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2021 / 2022

## SECRETARIAT GENERAL

*Délégation du Roannais*

Tél : 04.77.44.51.90

PV N° 46 DU SAMEDI 09/07/2022

Réunion du 4 juillet 2022

### ENGAGEMENTS DES EQUIPES

Pour la saison 2022/2023, tous les engagements sont disponibles sur « Footclubs »

Toutes les compétitions déjà existantes sont pré-engagées et les clubs doivent confirmer leurs choix sur « Footclubs », en indiquant l'accord ou le refus.

En cas de refus et de désistement, merci de nous le faire savoir par le mail officiel de votre club.

A noter l'inscription possible à deux nouvelles compétitions éventuelles : Critérium (licence libre) et Loisir à 8.

**Quelle que soit la catégorie et l'équipe, les clubs doivent ajouter leurs desiderata (jumelages, alternances et terrains) directement dans « Footclubs ». Aucune information par courriel ne sera prise en compte.**

Vos engagements sur « Footclubs » doivent être effectués avant les dates limites ci-dessous :

- Seniors D1 / D2 / D3 : **dimanche 17 juillet**
- Seniors D4 / D5 : **dimanche 31 juillet**
- Loisir à 11 / Loisir à 8 / Critérium / + de 40 ans : **dimanche 15 août**
- U18 D2 / U15 D2 = **dimanche 31 juillet**
- U18 D3 – U15 D3 = **mercredi 31 août**
- U13 – U11 = **dimanche 11 septembre**
- U9 – U7 = **dimanche 18 septembre**

#### **Pour engager une ou des équipes supplémentaires**

- Cliquer sur l'icône « engager une équipe » (en bas à droite)
- N'oublier pas ensuite de cliquer sur l'icône situé à côté de « District de la Loire », afin de choisir la rubrique « Délégation du Roannais »

### RAPPEL - ANNONCE IMPORTANTE À TOUS LES CLUBS

La **CNIL** (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) demande à la FFF de supprimer tous les numéros de téléphone à la fin de chaque saison.

Le District de la Loire, les bénévoles, les dirigeants des clubs ont besoin d'un minimum d'éléments pour communiquer.

- Nous nous apercevons que plusieurs informations clés n'apparaissent pas dans le profil de chaque club.

- Nous vous demandons de réagir au plus vite, sous peine de sanction financière.

- **Le correspondant du club, habilité à utiliser FOOTCLUBS doit procéder à la MAJ des coordonnées téléphoniques**, des principaux dirigeants, (président, éducateurs, correspondant,) et doit **IMPÉRATIVEMENT, vérifier, corriger, compléter, modifier**, au moins les numéros de téléphone, sans émettre d'erreur lors de la saisie, si possible.

- L'indicateur « **diffusion** » se positionne à « **DIFFUSABLE** »

Cette opération se renouvelle chaque année, en début de saison.